

PLEINE CONSCIENCE CORPORELLE

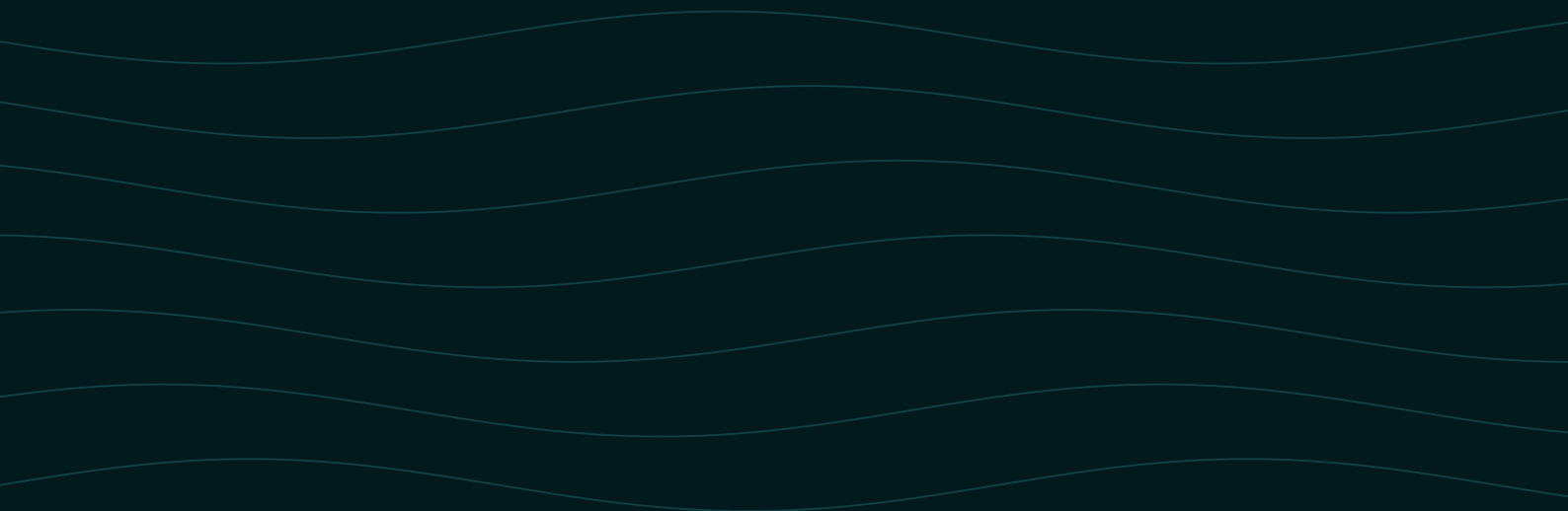


CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

LES FONDATIONS DU CORPS VIVANT

Cycle en ligne

Kung Fu traditionnel · Qi Gong · Conscience corporelle



« Un esprit libre dans un corps vivant »

ARTICLE 1

Objet

Les présentes Conditions Générales de Vente, ci-après « CGV », définissent les conditions applicables à l'inscription et à la participation au programme en ligne Les Fondations du Corps Vivant, proposé par :

Association Académie Wushu Training
13 avenue des Molières
78470 Saint-Rémy-lès-Chevreuse
SIRET : 788 746 774 00017

Le programme est porté et enseigné par Élodie Rudnyckyj, fondatrice de Pleine Conscience Corporelle, école d'art martial et énergétique.

Contact : contact@pleine-conscience-corporelle.com

Toute inscription au programme implique la prise de connaissance et l'acceptation sans réserve des présentes CGV.

ARTICLE 2

Nature du programme

Les Fondations du Corps Vivant est un programme d'enseignement corporel en ligne exclusivement réservé aux femmes.

- Kung Fu traditionnel ;
- Qi Gong ;
- conscience corporelle ;
- travail postural ;
- mobilité ;
- renforcement ;
- respiration ;
- coordination ;
- techniques fondamentales de Kung Fu ;
- travail de l'ancrage, de la structure et du mouvement.

Le programme est dispensé principalement sous forme de cours collectifs en direct sur Google Meet, complétés par des replays et différentes ressources pédagogiques accessibles depuis un espace personnel sur Systeme.io.

Il ne constitue ni une prestation médicale ou paramédicale, ni une psychothérapie et ne se substitue en aucun cas à un suivi médical ou thérapeutique lorsque celui-ci est nécessaire.

ARTICLE 3

Public concerné et conditions de participation

Le programme est exclusivement réservé aux femmes majeures.

Aucun prérequis en Kung Fu, Qi Gong ou arts martiaux n'est nécessaire.

La participante reconnaît néanmoins que les enseignements proposés comportent une activité corporelle réelle pouvant notamment solliciter les jambes, les articulations, l'équilibre, la mobilité, la coordination et l'endurance musculaire.

Il appartient à chaque participante de s'assurer qu'elle est en mesure de pratiquer les activités proposées.

En cas de doute concernant son état de santé ou l'existence éventuelle d'une contre-indication, il lui appartient de solliciter préalablement l'avis d'un professionnel de santé.

Chaque participante reste responsable de l'écoute de ses limites et de l'adaptation de sa pratique à ses capacités.

ARTICLE 4

Les parcours proposés

Formule 1 — Cycle Fondations · 3 mois

12 cours en direct · du 15 septembre au 8 décembre 2026 · 177 € TTC

Cette formule comprend notamment :

- 12 cours collectifs en direct ;
- les temps facultatifs de questions et réponses ;
- l'accès à un espace personnel sur Systeme.io ;
- les replays des séances ;
- le livret pédagogique « Les 6 postures fondamentales du Kung Fu » ;
- les ressources pédagogiques mises à disposition dans le cadre du cycle.

À l'issue de ce premier cycle, la participante pourra, si elle le souhaite, poursuivre avec le deuxième cycle composé de 8 cours supplémentaires.

Le tarif annoncé pour cette prolongation est de 117 € TTC. Cette prolongation fait l'objet d'une nouvelle décision d'achat et n'est pas obligatoire.

Formule 2 — Parcours complet · 5 mois

20 cours en direct · 267 € TTC au lieu de 294 € pour l'achat séparé des deux cycles

Le parcours comprend :

- Cycle Fondations : 12 cours, du 15 septembre au 8 décembre 2026 ;
- Cycle Approfondissement : 8 cours, du 5 janvier au 23 février 2027.

Le deuxième cycle est notamment consacré à l'intégration progressive des fondations et à l'apprentissage d'un enchaînement de Kung Fu.

ARTICLE 5

Organisation des cours

Cours en direct : mardi de 9 h à 10 h · échange facultatif jusqu'à 10 h 15

Les cours ont lieu en principe le mardi de 9 h à 10 h, en direct sur Google Meet.

Un temps facultatif d'échange, de questions et de coaching collectif peut être proposé à la suite du cours, jusqu'à 10 h 15.

Les dates précises sont communiquées à la participante dans le calendrier transmis après son inscription.

La participante est responsable de sa connexion au cours et doit disposer d'une connexion Internet adaptée, d'un appareil permettant d'accéder à Google Meet et à Systeme.io, ainsi que d'un espace suffisamment dégagé pour pratiquer dans des conditions adaptées.

Une impossibilité de participer au direct du fait de la participante ne donne lieu à aucun remboursement, dès lors que la séance a été assurée et/ou que son replay est mis à disposition.

ARTICLE 6

Annulation ou modification d'un cours par l'organisatrice

En cas d'impossibilité exceptionnelle pour l'enseignante d'assurer une séance programmée, celle-ci sera, dans la mesure du possible, reportée ou remplacée.

Les participantes seront informées dans les meilleurs délais des nouvelles modalités.

Une modification ponctuelle d'horaire ou le remplacement d'une séance ne constitue pas une annulation du programme et n'ouvre pas droit à remboursement dès lors que la prestation prévue est effectivement assurée.

ARTICLE 7

Replays et espace personnel

Chaque participante bénéficie d'un accès personnel à l'espace de formation Les Fondations du Corps Vivant sur Systeme.io.

- les replays ;
- les calendriers ;
- les liens d'accès aux directs ;
- le livret pédagogique ;
- les ressources et supports complémentaires.

Les replays sont accessibles jusqu'au 30 juin 2027, sauf cas de force majeure ou impossibilité technique indépendante de la volonté de l'organisatrice.

Les identifiants permettant d'accéder à l'espace personnel sont strictement personnels et confidentiels. Ils ne peuvent être communiqués à une autre personne.

ARTICLE 8

Groupe WhatsApp et avantages particuliers

Certaines participantes peuvent bénéficier d'avantages spécifiques dans le cadre d'une offre promotionnelle ou d'une inscription depuis la liste d'attente.

- une réduction de 5 % ;
- un accès privilégié au WhatsApp d'Élodie Rudnykyj pendant la durée du parcours souscrit.

Ces avantages ne font pas automatiquement partie de l'offre standard et sont réservés aux participantes remplissant les conditions de l'offre concernée.

L'accès WhatsApp permet notamment de poser ponctuellement des questions relatives à la pratique. Il ne constitue ni une permanence disponible sans interruption ni un accompagnement individuel thérapeutique.

ARTICLE 9

Prix et paiement

Les prix applicables sont ceux affichés sur la page de vente au moment de l'inscription.

- Cycle Fondations 3 mois : 177 € TTC ;
- Parcours complet 5 mois : 267 € TTC au lieu de 294 € ;

- Prolongation de 2 mois après le Cycle Fondations : 117 € TTC.

Le paiement est effectué en ligne par carte bancaire via une solution de paiement sécurisée, notamment Stripe.

L'inscription devient effective après validation du paiement. Une confirmation d'inscription est adressée à la participante par voie électronique.

ARTICLE 10

Droit de rétractation

DROIT DE RÉTRACTATION · 14 JOURS

Conformément aux dispositions du Code de la consommation applicables aux contrats conclus à distance, la participante consommateur dispose, lorsqu'un droit de rétractation lui est légalement applicable, d'un délai de quatorze (14) jours à compter de la conclusion du contrat pour exercer ce droit, sans avoir à justifier sa décision.

La participante peut exercer son droit de rétractation au moyen du formulaire figurant à la fin des présentes CGV ou au moyen de toute déclaration dénuée d'ambiguïté exprimant sa volonté de se rétracter.

Elle peut notamment adresser sa demande à : contact@pleine-conscience-corporelle.com

Lorsque la commande a été conclue au moyen d'une interface en ligne, la participante pourra également utiliser la fonctionnalité de rétractation mise à sa disposition sur cette interface conformément aux dispositions légales en vigueur.

ARTICLE 11

Commencement de la prestation avant l'expiration du délai de rétractation

Lorsque la participante s'inscrit moins de quatorze jours avant le commencement du programme ou souhaite bénéficier des prestations, accès ou services avant l'expiration de son délai de rétractation, elle peut demander expressément que l'exécution du contrat commence avant la fin de ce délai.

Cette demande expresse pourra notamment être recueillie au moment de la commande.

Si la participante exerce ensuite son droit de rétractation alors que l'exécution du service a commencé à sa demande expresse, elle restera redevable du montant correspondant aux prestations effectivement fournies jusqu'à la communication de sa décision de se rétracter, calculé proportionnellement au prix total convenu, conformément aux dispositions légales applicables.

Lorsque la prestation de services aura été entièrement exécutée avant la fin du délai de rétractation, après accord préalable et exprès de la participante et reconnaissance par celle-ci de la perte de son droit de rétractation après exécution complète, le droit de rétractation ne pourra plus être exercé dans les conditions prévues par la loi.

ARTICLE 12

Annulation ou abandon par la participante après expiration du délai de rétractation

Une fois le délai légal de rétractation expiré, l'inscription au parcours choisi constitue un engagement pour la durée correspondante.

L'absence à un ou plusieurs cours, l'interruption volontaire de la pratique ou la non-utilisation des replays et ressources mises à disposition ne donnent pas droit à remboursement.

Pour la formule 3 mois, la participante reste uniquement engagée pour le Cycle Fondations acheté. Elle demeure libre de ne pas souscrire au Cycle Approfondissement.

Pour la formule complète de 5 mois, l'inscription porte dès l'origine sur l'intégralité des 20 cours constituant le parcours.

ARTICLE 13

Responsabilité de la participante

La pratique à distance implique que l'enseignante ne puisse pas exercer le même niveau de surveillance physique qu'en présentiel.

La participante s'engage à :

- respecter les consignes données ;
- pratiquer dans un espace suffisamment dégagé ;
- adapter les mouvements à ses capacités ;
- interrompre un exercice en cas de douleur anormale, malaise ou difficulté inhabituelle ;
- solliciter un avis médical lorsqu'une situation le nécessite.

La participante demeure responsable de son environnement de pratique, de son matériel et de l'évaluation de ses propres capacités.

ARTICLE 14

Obligation de moyens

Les enseignements transmis ont pour objectif de permettre à la participante d'explorer et de développer progressivement différentes capacités corporelles.

La progression dépend notamment de la régularité de la pratique, de l'expérience, des capacités et de l'implication propres à chaque participante.

En conséquence, Pleine Conscience Corporelle et l'Association Académie Wushu Training sont tenues à une obligation de moyens et ne garantissent aucun résultat physique, psychologique, énergétique ou personnel déterminé.

ARTICLE 15

Propriété intellectuelle

L'ensemble des enseignements, vidéos, replays, documents, livrets, supports, textes, exercices, ressources pédagogiques et contenus transmis dans le cadre du programme sont protégés par les règles applicables en matière de propriété intellectuelle.

Les contenus pédagogiques transmis dans le cadre du programme sont destinés à un usage strictement personnel.

Sauf autorisation écrite préalable, il est notamment interdit de :

- enregistrer ou reproduire les cours ;
- télécharger ou reproduire illicitement les replays ;
- transmettre les liens de connexion ;
- partager ses identifiants ;
- diffuser les vidéos ou documents ;
- reproduire ou transmettre le livret pédagogique ;

- utiliser les contenus pour enseigner, former ou créer une offre commerciale ;
- publier tout ou partie des contenus sur Internet ou sur les réseaux sociaux.

Toute utilisation non autorisée pourra entraîner la suppression des accès, sans préjudice des autres recours susceptibles d'être exercés.

ARTICLE 16

Confidentialité et respect du groupe

Les temps collectifs, notamment les échanges suivant les cours et les éventuels groupes WhatsApp, doivent demeurer des espaces respectueux.

Chaque participante s'engage à respecter la confidentialité des témoignages, expériences personnelles et informations éventuellement partagés par les autres participantes.

Il est notamment interdit d'enregistrer, reproduire, diffuser ou publier les propos ou images d'une autre participante sans son consentement.

ARTICLE 17

Données personnelles

Les données personnelles recueillies lors de l'inscription sont utilisées dans le cadre de la gestion de la commande, de l'accès au programme, de la communication avec les participantes et du suivi administratif nécessaire à l'exécution du contrat.

Elles sont traitées conformément à la réglementation applicable en matière de protection des données personnelles.

La participante peut exercer ses droits conformément à la politique de confidentialité publiée sur le site de Pleine Conscience Corporelle.

ARTICLE 18

Force majeure

L'Association Académie Wushu Training ne pourra être tenue responsable d'un retard, d'une modification ou d'une impossibilité d'exécuter tout ou partie du programme résultant d'un événement de force majeure au sens du droit français.

Lorsque la situation le permet, une solution raisonnable de report, remplacement ou adaptation du programme sera recherchée.

ARTICLE 19

Médiation de la consommation

Conformément aux dispositions du Code de la consommation relatives au règlement amiable des litiges, la participante consommateur peut recourir gratuitement à un médiateur de la consommation après avoir préalablement adressé une réclamation écrite à l'organisatrice et en l'absence de résolution amiable du différend.

CFDP ASSURANCES - Centre de Gestion et d'Expertise
569 rue Félix Trombe · Tecnosud · CS 60011
66028 PERPIGNAN Cedex
Téléphone : 04 68 73 63 83
E-mail : hiscox@cfdp.fr

ARTICLE 20

Droit applicable et règlement des litiges

Les présentes CGV sont soumises au droit français.

En cas de difficulté, les parties s'efforceront de rechercher préalablement une solution amiable.

À défaut d'accord amiable ou de médiation, tout litige sera soumis aux juridictions compétentes conformément aux règles légales applicables.

ARTICLE 21

Acceptation des CGV

Avant de procéder au paiement, la participante reconnaît avoir pu consulter les présentes Conditions Générales de Vente.

La validation de la commande implique leur acceptation.

Une case non précochée permettant de matérialiser cette acceptation devra être présentée avant la validation de la commande.

DE RÉTRACTATION

À compléter et envoyer uniquement si tu souhaites exercer ton droit de rétractation dans les conditions prévues par la loi.

À l'attention de :

Association Académie Wushu Training

Pleine Conscience Corporelle

13 avenue des Molières

78470 Saint-Rémy-lès-Chevreuse

E-mail : contact@pleine-conscience-corporelle.com

Je vous notifie par la présente ma rétractation du contrat portant sur la prestation suivante : Les Fondations du Corps Vivant.

Parcours souscrit :

Date de la commande :

Nom de la participante :

Adresse :

Adresse e-mail utilisée lors de la commande :

Date :

Signature :
